



Les programmes de développement rural pour 2007-2013

En Vallée d'Aoste et dans les Alpes du Nord

Conférence de clôture du projet Ruralpi, Courmayeur – 5 octobre 2007

Comparaison de la mise en œuvre du FEADER 2007/2013

 **Conséquences de la baisse du budget second pilier**

 **La démarche employée pour la construction des PDR**

→ La place et le rôle des collectivités et du niveau local/régional

 **Comparaison des PDR en Val d'Aoste et en Rhône-Alpes**

→ Les priorités des PDR dans les deux régions

→ Comparaison d'une mesure: les MAE

 **Les enseignements du projet RURALPI**

Le cadre commun pour l'élaboration des PDR

Cadre européen :

- Des programmes nationaux ou régionaux
- Un menu de 36 mesures, dont plusieurs nouvelles
- Équilibre entre les Axes thématiques
- Introduction de la « Conditionnalité » pour l'axe 2
(mesures agro-environnementales et handicaps)
- Évaluation environnementale (nouveau)
- Système d'indicateurs pour évaluer les impacts de la politique de développement rural (rapport tous les 2 ans par l'UE)

Un budget européen en baisse pour le développement rural

	Italie/ Val d'Aoste	France / Rhône-Alpes
Constat/ Budget 2nd pilier	Maintien des niveaux de dépense de la programmation 2000-2006, pour l'Italie comme pour la Vallée d'Aoste.	Baisse de - 16 % en France : - 36 % dans le volet régional Rhône-Alpes
Conséquences	→ Maintien des mesures cofinancées traditionnelles (ex. ICHN, MAE, jeunes) en équilibre financier avec les <i>nouvelles mesures</i> (ex. axe 3)	→ PHAE exclue du cofinancement par le FEADER → Ciblage sur des priorités nationales fortes

Comment se saisit-on du cadre 2nd pilier ?

Un cadre commun au niveau européen
Règlement de développement rural II (1698/05)

Région du Val d'Aoste

Etat Français

PDR régional

**18 mesures cofinancées
UE + État + Région**

Région seule

En élaboration une nouvelle Loi régionale cadre pour l'agriculture pour contenir les aides d'état prévues par le précédent PSR 00-06 (investissements, infrastructures, transformation des produits, remembrement foncier, ...)

Programme hexagonal (PDRH)

Socle national

→ **Ministère agriculture**
→ **Cofinancements UE + État**
ICHN, Installation, forêt

Volet régional déconcentré (DRDR Rhône-Alpes)

→ **Préfet de région**
→ **Cofinancements : UE + État + Région + Départements**
MAE, Investissements, mesures rurales, ...

La démarche employée pour le PDR du Val d'Aoste

→ Choix italien: un PSN et 21 PDR régionaux

- ✓ Un Plan Stratégique National (PSN) appliquant les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC); définition des objectifs généraux et des actions-clé
- ✓ Les stratégies des PDR régionaux doivent être cohérentes avec celles du PSN: choix de l'Administration Régionale d'adopter les mêmes objectifs du PSN

→ Conséquences pour le PDR Valdôtain:

- ✓ Allongement des temps de rédaction (PDR pas encore approuvé par l'UE: observations officielles à la moitié d'octobre)
- ✓ Choix des mesures à cofinancer par le FEADER (18)
- ✓ Adoption d'une loi régionale contenant les aides d'État qui permettent d'intégrer le PDR dans les mesures qui manquent (Fonds communautaires ne pas suffisants, limitations trop restrictives pour les investissements – règle n+2)

La démarche employée pour le PDR : France et région Rhône-Alpes

→ Choix d'un programme « mixte »

- ✱ Un programme « national » pour l'hexagone (PDRH)
 - Un socle national (env. 50 % du Feader) : ICHN, installation, forêt
 - 21 volets régionaux, sous l'autorité de l'Etat
- ✱ Choix au niveau national des mesures ouvertes à la programmation

→ Conséquences pour l'élaboration du programme en Rhône-Alpes :

- ✱ Des mesures non « ouvertes » à la programmation
- ✱ Des cofinancements de l'État ciblés sur certaines mesures
- ✱ Sollicitation des collectivités pour cofinancer les autres mesures

La place des collectivités et du niveau régional dans la mise en œuvre des PDR

Val d'Aoste

- ➔ Négociation directe Région/UE
- ➔ Les collectivités locales (CM, Communes, ...) et les associations pour l'environnement ont participé à la programmation à travers des tables de concertation
- ➔ Des représentants des collectivités locales, des organisations professionnelles, des associations pour l'environnement et des Groupes d'Action Locale sont prévus dans le Comité de Surveillance

France

- ➔ Une plus grande participation des collectivités à l'élaboration du PDR (réunions de concertation au niveau régional)
- ➔ Des marges de manœuvre qui restent étroites / choix de l'Etat
- ➔ Encouragement à s'inscrire dans les orientations nationales (volonté de mise en cohérence entre les différents financeurs)

Le financement des PDR 2007/13

Val d'Aoste

- ➔ FEADER: 52,22 M€ sur 7 ans, soit $\approx 7\,800$ €/exploitation
- ➔ Mesures cofinancées : 44% UE et 56% État + Région (possibilité de modifications au cours des 7 ans)
- ➔ Nouvelle loi régionale « cadre » pour l'agriculture (début 2008): Aides d'État (100% bilan régional) 50 M€/an

Volet régional du FEADER Rhône-Alpes

- ➔ FEADER :
136 millions € sur sept ans ;
soit $\approx 3\,800$ €/exploitation (avec l'ICHN)
- ➔ Cofinancements : 270 M€
État : 40 %
Conseils généraux : 40 %
Région : 20 %

Les priorités des PDR : équilibre entre les axes et principales mesures

PDR du Val d'Aoste

	Mesures	% Feader
Axe 1 «compétitivité»	Aides aux jeunes agriculteurs, préretraite, investissements pour la transformation produits forestiers, participation aux systèmes de qualité, promotion - publicité	11 %
Axe 2 «environnement»	ICHN, Mesures agro-environnementales et bien-être animal (nouveau)	69 %
Axe 3 «économie rurale»	Diversification, activités touristiques, services essentiels, villages ruraux, sauvegarde du patrimoine, formation, information, compétences sur le territoire	10 %

Les priorités des PDR : équilibre entre les axes et principales mesures

Dans les Alpes du nord : *PDRH et Volet régional Rhône-Alpes*

	Mesures	% Feader (France)
Axe 1 «compétitivité»	Aides à l'installation, Investissements (Bâtiments d'élevage, PVE), Investissements des IAA	35 %
Axe 2 «environnement»	ICHN, mesures agro-environnementales	54 %
Axe 3 «économie rurale»	Diversification des exploitations agricoles, Entreprises agri-rurales, ...	10 %

Comparaison d'une mesure: les MAE (1)

Objectifs et financements

Val d'Aoste

Objectifs généraux:

-  Réduction de l'azote et des produits phytosanitaires
-  Conservation de la biodiversité
-  Agriculture biologique
-  Races menacées d'extinction
-  Éléments typiques du territoire
-  Contenir le risque hydrologique

Financements/engagements:

48 M€ pour 2007-2013,
dont 14 M€ par le FEADER (29%);

Équivalent à env. 85 € / ha SAU
régionale/ an

France et Rhône-Alpes

- ➔ Trois orientations prioritaires : biodiversité (Natura 2000), qualité eaux, agric. biologique
- ➔ MAE zones Natura 2000 **5 M€**
- ➔ MAE zones « nitrates » et ressources en eau **9 M€**
- ➔ MAE agriculture bio **7 M€**
- ➔ Autres MAE : races menacées, apiculture, MAE « locales » **3,5 M€**

Financements/engagements

68 M€ dont 24 M€ FEADER (35 %)
Équivalent à env. 6 €/ ha SAU
régionale/an

Comparaison d'une mesure: les MAE (2)

Exemple des mesures herbagères

Val d'Aoste

Gestion éco-compatible des prés

- ➔ Chargement UGB/ha correct : 350 €/ha
- ➔ Gestion env. des prés: 200 ou 250 €/ha selon l'expl.
- ➔ Biodiversité des prés de montagne: 60€/ha
- ➔ Maintien «rus» traditionnels:
 - 55 €/ha au «mayen»
 - 80 €/ha à l'alpage

Gestion extensive des alpages

- ➔ Gestion env. prés: 75 €/ha
- ➔ Gestion env. pâturages: 55 €/ha
- ➔ Maintien «rus» traditionnels à l'alpage: 80 €/

Comparaison d'une mesure : les MAE (3)

Exemple des mesures herbagères

En France et en Rhône-Alpes

- ➔ Les MAE territorialisées : dans les zones Natura 2000 et Hors zones prioritaires
 - ➔ Un appel à projet et des projets portés par les territoires
 - ➔ Mesures mobilisables sur la biodiversité :
Maintien de la richesse floristique des prairies naturelles (89 €/ha), retard de fauches (179 €/ha), retard de pâturage (94€/ha), gestion pastorale (53 €/ha).
- ➔ Une définition des cahiers des charges au niveau national (montants et engagements)
- ➔ Une mesure nationale « de masse » : la PHAE2 (fonds d'Etat)
 - ✱ Une contractualisation par les agriculteurs
 - ✱ Montant de base de 76 € /ha, plus faible pour les alpages

Quels enseignements de la mise en œuvre des PDR 2007/13 ?

Pour le Val d'Aoste

- ➔ Programmation stratégique: difficultés liées à la cohérence entre règlement 1698/05 -> OSC -> PSN -> PDR (pour le PDR 2000-06 la négociation avait été plus directe entre UE et Région, avec un rôle minimale de l'État);
- ➔ Le FEADER n'arrive pas à couvrir le montant financier nécessaire à la politique agricole régionale (nécessité d'une loi cadre intégrative)
- ➔ Équilibre financier entre les Axes difficile à rejoindre, surtout pour l'Axe 3 et Leader; par contre, intéressant d'intégrer l'approche *bottom up* aux politiques rurales;
- ➔ Absence de la mesure «investissements» dans le PDR à cause de la règle «n+2» trop contraignante (en conséquence, ces aides sont prévues par la loi régionale cadre);
- ➔ Système de suivi et d'évaluation assez complexe, surtout pour les indicateurs environnementaux (nouveau: Évaluation Environnementale Stratégique)

Quels enseignements de la mise en œuvre des PDR 2007/13 ?

Pour les Alpes du nord

- ➔ Des marges de manœuvre faibles pour des propositions Alpes du nord
- ➔ Une vision plus rurale et territoriale du second pilier : place plus importante des collectivités dans la définition des priorités, importance pour l'agriculture de positionner ses enjeux dans un cadre plus large
- ➔ Une montée du niveau régional : quelle prise en compte des priorités départementales ?
- ➔ Des interrogations sur l'avenir de la politique montagne en France : la montagne comme une des composantes dans un ensemble national ou régional.

Les enseignements du projet RURALPI

Quels apports des échanges transfrontaliers ?

- ➔ Des échanges et des confrontations en transfrontalier :
 - connaissance mutuelle de l'agriculture des deux territoires
 - Un partage sur l'évolution du cadre européen (veille)
 - Une comparaison des mesures pour alimenter les propositions
 - Des réalisations communes (rapport, comparaisons)
- ➔ Étude de deux niveaux différents de programmation (national en France, régional en Italie) : une lecture des marges de manœuvre locales et du rôle des collectivités dans chaque territoire
- ➔ Dans chaque pays : réflexions et participations sur les futurs PDR

- ➔ Mais aussi des points de progrès :
 - Sur des indicateurs de comparaison : gérer des sources d'informations différentes.